
[Consultation des propriétaires et des occupants de zones d'activités économiques situées sur la Métropole](#)

Modifié le 09/01/24

En conformité avec la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, la Métropole Rouen Normandie met à jour son inventaire des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires et aéroportuaires.

Le travail d'inventaire engagé a permis de recenser :

- 138 zones d'activités
- 3.585 ha
- 2.958 unités foncières
- 6.105 occupants
- Taux de vacance de plus de 2 ans : 6,2%.

Pour conclure ce travail, la Métropole Rouen Normandie doit à présent organiser une consultation des propriétaires et des occupants de ces zones d'activités, a minima durant une période réglementaire de trente jours. **Cette consultation est mise en place de manière dématérialisée, à travers le formulaire disponible à compter du 9 janvier 2024.**

Aussi, si vous êtes propriétaires ou locataire d'un terrain ou d'un local situé sur des zones d'activités économiques métropolitaines, vos renseignements permettront d'améliorer la connaissance du foncier économique du territoire.

[Alors n'hésitez pas à participer à la consultation](#)

Pour plus de renseignement sur l'enquête en cours, vous pouvez contacter la direction action et innovation économique e la Métropole : 02 32 08 38 45 ou par mail à developpement.eco@metropole-rouen-normandie.fr

